

# Le handicap, une affaire citoyenne

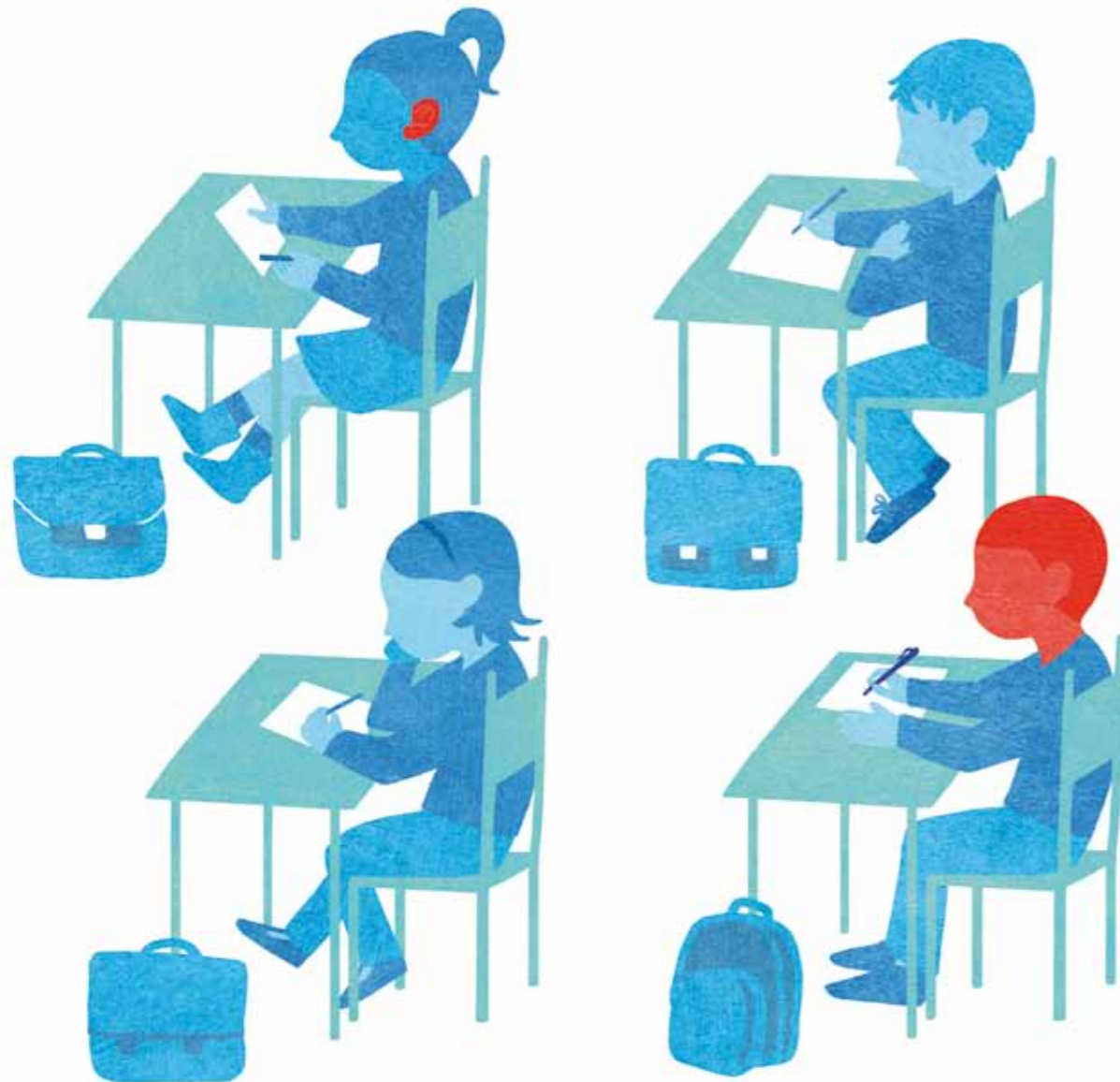


COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

# CHANCES ÉGALES DIGNITÉ ÉGALE

Plan d'action du Conseil de l'Europe  
pour les personnes **handicapées** 2006-2015 :  
qualité de vie et pleine participation à la société





## Le handicap, une affaire citoyenne

Pouvoir agir en tant que citoyen lorsque l'on est une personne handicapée est l'un des nombreux objectifs fixés par le Conseil de l'Europe pour construire une société respectueuse des droits de l'homme et de la diversité.

En mai 2003, à Malaga en Espagne, la 2<sup>e</sup> Conférence des ministres européens responsables des politiques d'intégration des personnes handicapées a recommandé l'adoption d'un plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté le Plan d'action pour les personnes handicapées en 2006. Le plan ne contient pas de définition du handicap, qui reste du ressort de la politique nationale de chaque Etat, mais il rappelle que les dispositions pour le respect des droits de l'homme, énoncées par les instruments européens et internationaux, doivent pouvoir s'appliquer « sans distinction fondée sur quelque motif que ce soit, y compris le handicap ».

Ce plan d'action ambitieux, adopté deux ans avant l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, repose sur deux postulats :

- passer de la notion d'incapacité, qui est de l'ordre de la médecine, à la notion de capacité qui renvoie aux talents et aptitudes de chacun.

Les sociétés ont le devoir moral de réduire au minimum les effets du handicap, qui fait partie de la diversité humaine ;

- revendiquer leur place de citoyens parmi les citoyens est pleinement légitime et les autorités doivent favoriser, à tous les échelons, l'accès des personnes handicapées à la vie politique et publique, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, aux soins de santé, à la protection sociale, à la justice, à l'information, à la culture et aux loisirs.

Réussir cette inclusion n'est possible que si la personne vit dans un environnement bâti accessible et dispose de transports non discriminants, de services de proximité adaptés et de l'accès aux systèmes juridique, judiciaire et administratif.

Il s'agit également de préserver l'accès des personnes handicapées à leurs biens matériels et leur bien-être individuel. Celui-ci doit être garanti en famille ou, lorsque cela est indispensable, en milieu adapté, dans le respect du libre choix et des capacités de la personne handicapée.

Le Plan du Conseil de l'Europe se préoccupe également de la pratique artistique ou du sport. Les Jeux paralympiques de Londres en 2012 ont eu pour objectif de faire tomber bien des barrières et des préjugés sur les personnes handicapées. Ils sont aussi venus rappeler à tout un chacun que le handicap doit être l'affaire de tous, que les accidents de la vie n'arrivent pas qu'aux autres. Le risque d'être un jour handicapé menace chacun de nous, alors que les progrès de la médecine ont rallongé





l'espérance de vie avec pour corollaire une augmentation du nombre de maladies invalidantes.

La solidarité sociale doit aller de soi pour ce groupe de personnes vulnérables, de très loin le plus large dans l'Europe des 47 Etats, puisque environ 15% de ses 800 millions d'habitants vivent en situation de handicap.

## Boîte à outils

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées veut mettre en œuvre, d'ici à fin 2015, une politique cohérente sur les principes de pleine citoyenneté et de vie la plus autonome possible. Il est une véritable boîte à outils pour améliorer, sur tout le continent européen, la participation des personnes handicapées à la vie citoyenne.

Disponible dans plus de 30 langues, et dans des versions braille ou faciles à lire, le plan énonce 41 objectifs et 163 actions spécifiques à réaliser de préférence avant fin 2015.

Le plan s'appuie sur deux instruments du Conseil de l'Europe: la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne (révisée). Il a l'avantage d'offrir un cadre général souple qui permet à chaque pays de moduler sa mise en œuvre. Les gouvernements des Etats membres mettent en application des politiques respectueuses

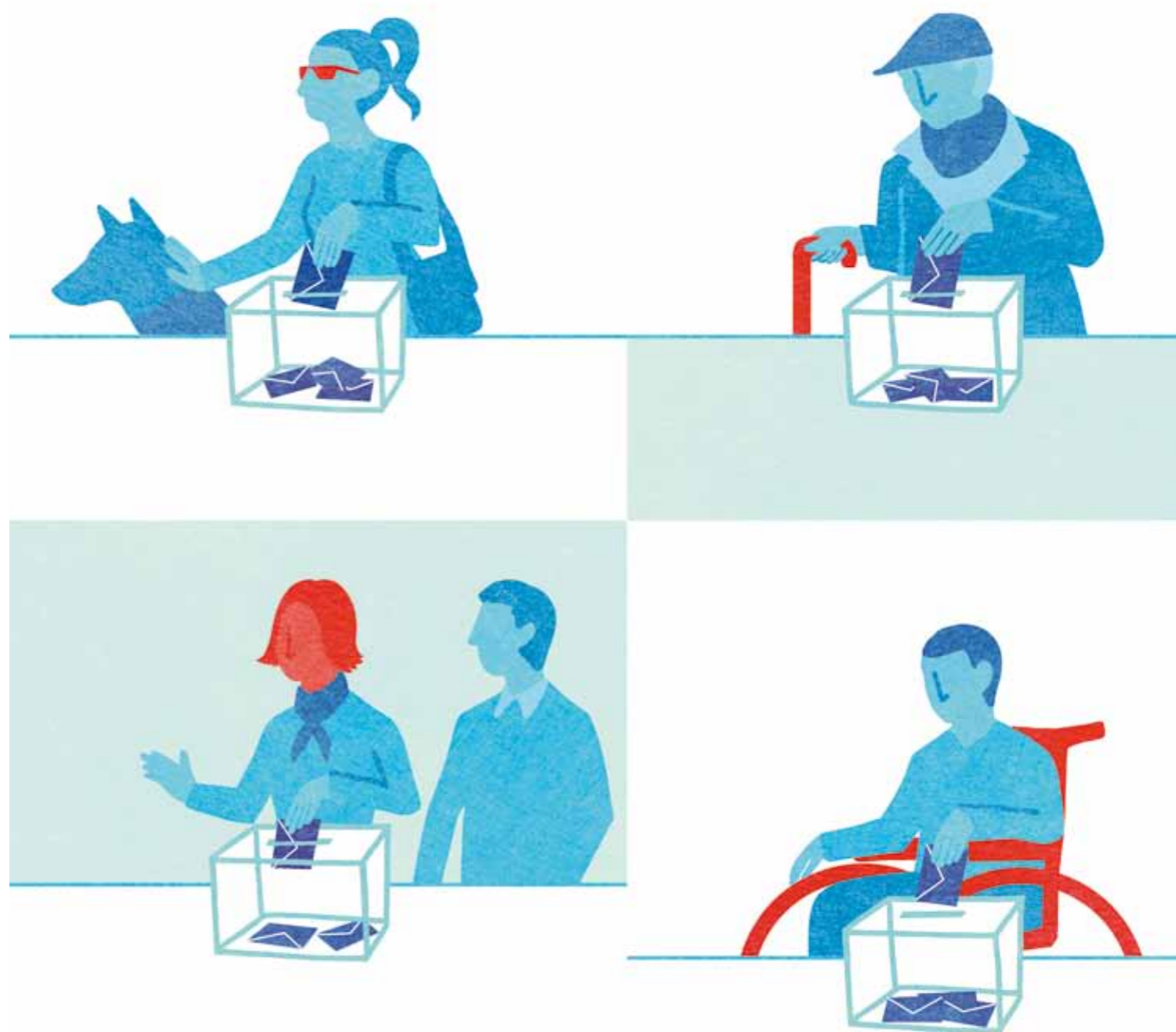
des droits et des libertés des citoyens handicapés, et échangent entre eux des exemples de bonnes pratiques.

## Quand exercer ses droits est un parcours d'obstacles

Vivre avec un handicap reste souvent une course d'obstacles et, même dans une démocratie avancée, cela peut commencer par une école ou un bureau de vote inaccessibles en fauteuil roulant, même si les progrès ne sont pas négligeables dans beaucoup de pays.

Qui mettra le bulletin d'une personne hémiprégique dans l'urne ? Son accompagnant ou un auxiliaire de vote peuvent-ils rentrer aussi dans l'isoloir ? Un non-voyant disposera-t-il de bulletins en braille, un malentendant pourra-t-il suivre les déclarations des candidats en campagne ? Autant de questions relatives aux droits fondamentaux qui sont encore sans réponses efficaces dans certains Etats.

Nulle part, l'inclusion ne va de soi : des enfants handicapés ne sont pas scolarisés en milieu ordinaire avec d'autres enfants, des transporteurs refusent de prendre à bord telle ou telle personne handicapée, etc. Plus de dix ans après l'avènement du XXI<sup>e</sup> siècle, nombre de personnes handicapées sont encore mises sous tutelle et n'ont pas le droit de gérer librement leurs





biens ou vie personnelle. L'accès à la justice n'est pas pour tous et toutes en Europe : un jour, une justiciable en fauteuil roulant a été jugée hors du tribunal, la porte trop étroite de la salle d'audience ne permettant pas son accès.

## Mobilisation générale

Tous les problèmes liés à l'inclusion des personnes handicapées sont aujourd'hui pris en compte dans l'ensemble des activités et secteurs d'intervention du Conseil de l'Europe. Ses experts et son personnel se déploient dans toute l'Europe pour proposer des pratiques innovantes susceptibles d'éliminer les obstacles à l'inclusion.

Des actions de sensibilisation par les gouvernements, la société civile et les médias viennent en soutien de cette exigence : favoriser l'égalité des chances de participation aux activités citoyennes.

Il s'agit d'accompagner les gouvernements des Etats membres, mais aussi les collectivités régionales et locales, pour les inciter à promouvoir l'exercice plein et entier des droits de l'homme par tous et une bonne qualité de vie au sein de la société. Diverses instances du Conseil de l'Europe participent à cette mobilisation générale :

- l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux proposent des rapports et des recommandations en faveur

de la citoyenneté et de l'inclusion sociale à l'intention des gouvernements regroupés au sein du Comité des Ministres ;

- le Comité des Ministres adopte des recommandations ciblées qu'il accompagne de mesures de mise en œuvre dans les Etats membres ;
- le Commissaire aux droits de l'homme attire régulièrement l'attention sur les faits et les risques de discrimination lorsqu'une personne est handicapée ;
- la Cour européenne des droits de l'homme, gardienne du respect de la Convention européenne des droits de l'homme par les Etats membres du Conseil de l'Europe, épingle des Etats poursuivis devant elle par des personnes handicapées dans des affaires par exemple de stérilisation forcée, d'interdiction de se marier ou encore d'incapacité juridique ;
- la Banque de développement participe au financement de projets d'investissement à caractère social ayant pour but d'améliorer les conditions de vie et l'intégration sociale des populations les moins favorisées.

Le Conseil de l'Europe s'emploie dans son ensemble, en collaboration avec ses divers partenaires, à soutenir l'élimination des obstacles physiques et psychologiques à l'inclusion des personnes handicapées, facteur de cohésion sociale en Europe.







Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

<http://www.coe.int>  
[disability@coe.int](mailto:disability@coe.int)